DIXIEME ANNÉE. — N° 398 — On s'abonne au Bureau du Journal 17 RUE DE L'ANNONCIATION, à PARIS, et dans tous les Bureaux de Poste — SAMEDI 18 NOVEMBRE 1916

ABONNEMENTS
FRANCE. . . . Un an. 6 fr.
ETRANGER . . . — 8 fr.
LE NUMÉRO :
FRANCE. . . . . 10 centimes
ETRANGER . . . . 15 —
Aux Bureaux du Journal et par la poste

TÉLÉPHONE : PASSY 46-11

ANNONCES aux Bureaux du Journal

# LA FRANÇAISE

Journal de Progrès Féminin

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Directrice-Fondatrice : Jane MISME

ABONNEMENTS
FRANCE. . . . Un an. 6 fr.
ETRANGER. . . . — 8 fr.
Les abonnements ne peuvent être souscrits pour moins d'un an ni partant du 1er de chaque mois
LE NUMÉRO :
FRANCE. . . . . 10 centimes
ETRANGER. . . . . 15 —
Aux Bureaux du Journal seulement et par poste

## *La Nature ne destine pas la Femme à un Rôle subalterne*

**Le secrétariat n'est ouvert que les lundi, mercredi, vendredi, de 3 à 5 heures.**

**La directrice reçoit le vendredi après-midi de 3 à 5 heures.**

## Associée ou Subalterne

La guerre qui arrache l'homme à son foyer oblige la femme à prendre la direction de la famille et à maintenir ce qui peut être maintenu du bien-être matériel et de la vie morale de tous. La tâche est dure quand, au travail, s'ajoutent l'angoisse et le deuil. Il y faut une énergie, une fermeté sans défaillances. Certains se sont étonnés de les rencontrer chez les femmes, qu'une éducation maladroite a si souvent éloignées de la vie active et socialement utile.

Mais voilà qu'une crainte se manifeste. « Montées en grade par la force des choses, nous dit l'*Educatlon enfantine*, munies de droits acquis, aptes à l'accomplissement de devoirs nouveaux, elles ne voudront plus consentir à tenir le rôle subalterne d'associées affectueuses et obéissantes. »

Et pour rassurer le pessimiste qui prédit déjà la « lutte au foyer », l'*Education enfantine* explique « qu'une solution toute simple et toute touchante » lui « est apparue dans une scène idyllique » que voici :

Un permissionnaire descend du train à une gare de campagne. Sa famille arrive en voiture, la femme conduit. Le permissionnaire monte. « La mère a donné les rênes au mari et tout simplement s'asseyant à sa gauche : « Tiens, lui dit-elle, *reprends la place !* »

Et la conclusion de l'article vaut d'être retenue :

« Maintenant que tu nous es rendu, dira demain la femme en remettant les rênes à l'homme, chacun reprendra sa mission naturelle. Je resterai au foyer pour qu'il ne soit pas vide, pour que la France sauvée par les efforts s'enrichisse de mon sang. Avant de donner mes bras à la patrie, il faut lui offrir mes flancs. »

⁂

Pour être simple et touchante, la solution au grave problème ne me paraît point complète. La patrie aura besoin d'enfants, mais elle ne pourra non plus se passer du travail féminin. Il faudra que les lois permettent de concilier, sans danger pour la race, la double tâche qui sera exigée de nous. Et il sera nécessaire aussi que le bulletin de vote accordé à toutes les femmes, l'égalité de salaires enfin réalisée suppriment la concurrence des travailleurs et des travailleuses.

Dans la famille, la question se posera avec moins d'âpreté sans doute, adoucie par l'affection et la joie du retour. Le père « reprendra sa place » et la femme gardera celle qu'elle a conquise par son dur labeur. Il y aurait, de la part de l'homme une sorte d'injustice à ne pas considérer sa femme comme une véritable « associée » égale non plus subalterne.

⁂

Mais l'*Education enfantine* est un journal pédagogique et il nous faut encore une fois regretter que dans un article qui s'adresse aux éducatrices, on maintienne comme un principe intangible l'idée du rôle subalterne de la femme à son foyer; n'est grâce aux circonstances tragiques de la guerre, que la mère a pu, momentanément, être *chef de famille*. Quand le père reviendra, elle devra reprendre sa *mission naturelle*. Et ce renoncement, cet effacement est, dit-on, un geste « de bon sens, naturel et noble ! »

Il faut que les féministes aient le courage d'affirmer que la résignation au rôle subalterne n'est un bien que si on se sait incapable d'accepter d'autres responsabilités. Celles qui seront « aptes à l'accomplissement de devoirs nouveaux » auront qu'elles doivent au pays de rester, dans la paix retrouvée, les associées, les collaboratrices qu'elles ont su être pendant la guerre.

PAULINE ROBOUR.

**Toutes les bonnes Françaises doivent lire « LA FRANÇAISE ».**

**Tous les bons Français, doivent les y encourager.**

## La Nationalité de la Femme Mariée

### IL FAUT RÉFORMER LA LOI

Nos lecteurs n'ignorent point que nous avons ici ouvert une campagne contre la loi qui impose à la femme mariée de « suivre » la nationalité de son mari. Comme toutes les réformes qui attentent à l'idée de la suprématie maritale, celle-ci n'ira point sans encombre. Les abus criants auxquels elle donne lieu depuis la guerre, au péril du pays et pour le malheur d'une foule de femmes, n'ont point encore suffi à ébranler dans l'esprit de la majorité des juristes la conviction que la famille doit continuer à vivre sous le régime impérialiste. Il nous faut donc multiplier inlassablement nos réclamations et en même temps les preuves des iniquités et des absurdités dont le régime actuel est la source.

La section de législation du Conseil national des femmes vient de mettre la question à son programme. Me Suzanne Grinberg, avocate à la cour d'appel l'y a exposée à la séance de travail du lundi 13 décembre. Nos lecteurs trouveront dans notre numéro du 27 mai le rapport de Mme Grinberg, à l'*Union Française pour le Suffrage des Femmes* en avril dernier qui a fait le fond de cette nouvelle communication.

D'autre part, une de nos abonnées, directrice d'école, nous communique une circulaire que par la voie hiérarchique le ministre de l'Instruction publique a fait adresser à toutes les directrices d'établissement d'enseignement public.

Cette circulaire montre une des inévitables répercussion de la loi sur la situation féminine. En voici le texte en date du 24 octobre dernier.

***

A diverses reprises, j'ai constaté que les changements d'état civil qui se produisent dans le personnel des lycées, collèges et cours secondaires, de jeunes filles ne me sont notifiés que très irrégulièrement, et parfois avec un long retard. Il m'est même arrivé de n'être jamais avisé du mariage de certaines maîtresses et de ne l'apprendre incidemment que par une demande de congé ou de changement formulée par l'intéressée.

Il est absolument indispensable que je sois tenu très exactement au courant des changements d'état civil qui peuvent survenir dans le personnel des établissements d'enseignement secondaire des jeunes filles, puisque ces changements entraînent une modification du nom inscrit au dossier et à l'annuaire et un reclassement dans un autre groupe alphabétique.

D'autre part, j'appelle également votre attention sur l'intérêt qu'il y a dans certains cas, à me donner des précisions sur la situation exacte du mari, notamment au point de vue de la nationalité à laquelle il appartient.

Aux termes du Code civil, la Française qui épouse un étranger adopte d'office la nationalité du mari, et par suite, elle ne peut plus continuer à exercer en France des fonctions relevant de l'Etat. Elle cesse, sans qu'il soit nécessaire de la mettre en demeure de donner sa démission, de faire partie du personnel. En conséquence, aucun congé ne peut lui être accordé, et elle est rayée définitivement des cadres. Toutefois, son maintien en fonctions, à titre provisoire peut être décidé, mais il est subordonné à une autorisation qu'il m'appartient de donner si les circonstances m'y obligent.

La directrice qui nous communique cette circulaire y ajoute les réflexions suivantes :

Vous avez déjà signalé dans votre journal, la situation intolérable faite à certaines femmes, par suite de leur mariage avec des étrangers; et la situation privilégiée faite à des étrangères par suite de leur mariage avec des Français. Ce n'est pas seulement absurde, c'est odieux. J'ai loi une de mes anciennes élèves, ancienne élève de Fontenay, pourvue du professorat des écoles normales et du Certificat d'aptitude à l'enseignement de l'anglais. Elle a épousé un Anglais qui demeure avec elle, en France. Elle a tenté d'obtenir une nomination de professeur dans une école normale, une fois de non recevoir, lui a été énergiquement opposée.

Relativement à la première partie de la circulaire concernant les changements d'état-civil, c'est-à-dire le changement de nom des femmes et qui est encore une conséquence du principe d'autorité maritale la directrice dit :

Quant au changement d'état-civil, quelle absurdité encore! Pourquoi la femme ne garde-t-elle pas son nom en y ajoutant celui de son mari? Et remarquez que, ici, la loi ne s'y oppose pas, mais seulement l'usage : en effet, pour toute pièce officielle, la femme mariée doit signer son nom d'abord, et indiquer ensuite celui de son mari. Et je crois que, lorsqu'un plus grand nombre de femmes auront leur situation propre, il faudra bien en venir là: autrement comment s'y reconnaître ! Je sais la peine que cela me donne avec mes anciennes élèves.

Que de paperasseries et d'écritures inutiles seraient en effet épargnées si les administrations prenaient la résolution de se conformer strictement à la loi en conservant aux femmes mariées leur nom de famille, seul valable (et même sans la mention du nom du mari) pour tous les actes officiels. Cependant n'oublions pas que le code qui fait de la femme mariée une mineure oblige tous ceux qui peuvent avoir à débattre avec elle des questions d'intérêt à connaître son état de dépendance.

⁂

Voici maintenant une lettre d'une abonnée de Nantes dont le cas n'est, malheureusement point unique.

Française d'origine, mon plus grand désir est de le redevenir légalement. Je ne reconnais pas et n'ai jamais reconnu la nationalité de mon mari (Pologne autrichienne), que la loi m'attribue. Française je suis, Française je reste envers et contre tout. — Beaucoup de femmes mariées doivent être dans mon cas ; et pour elles comme pour moi, je viens vous prier, Madame, de ne pas abandonner notre cause. Personnellement, nous ne pouvons rien ; mais vous, vous pouvez beaucoup, votre journal est une grande force. Veuillez donc l'employer à nous obtenir ce que nous désirons si ardemment ; et, avec effet rétroactif, pour que nous puissions en profiter.

Que toutes les femmes se joignent à nous et alors véritablement nous aurons sans doute le pouvoir de faire changer sans qu'il y faille de longues années, les lois qui, opprimant la femme, sont en même temps un fléau pour la société.

J. M.

## MATINÉE DE L'ALARME

Le Comité de Direction invite les lecteurs de *La Française* à la conférence qui sera faite le 19 novembre à 2 heures et demie, à la mairie du 16e arrondissement, par

**M. LUCIANI-DELPECH**

Secrétaire général de *L'Alarme*.

Sous la Présidence de

M. le Dr Pierre BOUILLET, Maire du 16e arr.

### *Alcoolisme et Patriotisme*

***

La Conférence sera suivie d'un

**CONCERT**

***

PROGRAMME

1, *a) Paysage*..... Reynaldo Hann
*b) Cimetière de campagne* ..... —
(Mme Dena Munro, des Concerts classiques du Conservatoire)

2. *a) Rondo* (pour clavecin)... Rameau
*b) Gigue* ..... Desmarets
(Mme Patorni Casadesus, des Concerts Colonne)

3. *a) Lamento d'Ariane*... Monteverdi
*b) Après un rêve*..... Gabriel Fauré
(Mlle Cécile Carlier, cantatrice)

4. *Poèmes*..... XX
(M. Allain Dhurital, du théâtre du Gymnase, Mme Dhurtal)

5. *a) Les Sapins*..... Pierre Dupont
*b) L'Absent*..... —
(M. J. Nivette, de l'Opéra)

***

Au Piano : Mlle G. Strauss.

71, Avenue Henri-Martin.

La matinée suivante de l' « Alarme », aura lieu à la mairie du 19e arrondissement, 72, rue du Faubourg Saint-Martin ; le samedi 25 novembre ; une autre le lendemain dimanche, 26, à la mairie du 5e arrondissement, place du Panthéon.

GUERRE A L'ALCOOL

## Comment votent les Députés

Nous avons le plaisir de recevoir d'un honorable parlementaire une lettre que nous nous faisons un devoir de publier. Nos lecteurs se rappellent, sans doute, que récemment, une de nos abonnées nous signalait l'invraisemblance d'un vote favorable à l'alcool que nous avions, sur la foi, du *Journal Officiel*, attribué à M. Roux-Costadau. Nous ne nous étions pas trompés; l'*Officiel* avait dit vrai. Et cependant il se trouve que l'*Officiel* et nous avons calomnié M. Roux-Costadau, adversaire sans défaillance de l'alcool et incapable de soutenir en n'importe quelle occasion la cause des marchands de poison. Si ce mystère vous intrigue, lisez :

Paris, le 6 novembre 1916,

Madame la Directrice du Journal « La Française », à Paris.

Sans la lecture de votre journal (n° du 28 octobre 1916), j'aurais éternellement ignoré avoir émis, à une date dont je n'ai plus le souvenir, un vote hostile à certain projet du gouvernement tendant à retirer aux ivrognes récidivistes, leurs droits politiques. Je constate que la lecture de l'Officiel est plus familière à vos collaborateurs qu'à moi-même, et je les remercie de m'avoir si exactement renseigné ; mais nous sommes victimes, eux et moi, de la même erreur.

La seule explication plausible du vote qui m'est reproché, se tire de mon absence de la séance parlementaire au cours de laquelle cette question fut débattue. Cela arrive, et il serait injuste de m'en faire grief, quand on songe aux innombrables exigences de cette obscure et inconsciente démocratie qui, imposant à ses élus de multiples et disparates occupations, les placent dans l'impossibilité de travailler sérieusement. La main d'un collègue mal renseigné sur mes intentions a dû jeter dans l'urne un bulletin contraire à ma pensée, et je ne m'en suis pas inquiété davantage, car c'est à pleins ballots qu'à la Chambre, on propose, accepte ou repousse des projets. Il est temps que les femmes entrent au Palais-Bourbon pour mettre un peu d'ordre et de méthode, en cette maison. Je le souhaite et l'espère.

Quant aux ivrognes incorrigibles et aux alcooliques invétérés, soyez tranquille, Madame, sur mon état d'esprit à leur égard. J'ai demandé un jour, dans le « Rappel » qu'on leur supprime, non seulement, leurs droits politiques, mais par dessus le marché, leurs moyens de reproduction. Vous voyez que je ne suis pas tendre.

Veuillez publier cette lettre, dans votre estimable journal, et recevez, Madame, l'expression de mes respectueux sentiments.

H. Roux-Costadau,
député.

Cette lettre fait, avec trop de bonne foi la critique de l'organisation parlementaire pour que nous y ajoutions rien.

Songeons seulement que les destinées de la France dépendent d'un système de gouvernement établi sur de pareilles bases. Et tous hommes et femmes reconnaissons que si ce gouvernement est le nôtre, c'est que nous le voulons bien.

— —

⁂

### Pour lutter contre l'Alcool

Procurez-vous :

L'Affiche de l'Alarme, illustrée par Abel Faivre;

Les cartes postales doubles de l'*Alarme*, ingénieuses et artistiques, reproduisant l'affiche et formant en même temps bulletin d'adhésion.

Les demander au Secrétariat, 45, rue Jacob.

Les cartes postales de *Pro Patria*, « France d'abord », portant au dos un excellent petit texte de propagande, encadrées aux couleurs nationales. Prix : 0 fr. 05 pièce.

Les cartes pour Menus de *Pro Patria*, portant au dos le même texte. Prix: 0 fr. 05 pièce.

Les demander au Secrétariat, 8, rue Nouvelle.

### Le Travail des Femmes dans les Usines de Guerre

Le sous-secrétaire d'Etat de l'artillerie et des munitions, M. Albert Thomas, continue ses efforts afin d'accroître l'emploi de la main-d'œuvre féminine dans les fabriques de munitions. Tout un mouvement très intéressant se fait pour améliorer de toute manière les conditions du travail des femmes dans ces établissements. Nous en donnerons prochainement un aperçu général.

ETATS-UNIS

## L'Election des Délégués au Vote Présidentiel

Les femmes ayant ces dernières années, obtenu les droits politiques en sept nouveaux Etats, quatre millions d'électrices ont participé à l'élection des délégués qui, le premier janvier prochain éliront à leur tour en Congrès national, le président de la République. Les femmes des ouvriers a-t-on dit étaient parmi les partisans de M. Wilson, et celles des classes aisés pour M. Hugues.

Pour la première fois, une femme se trouve parmi les 522 délégués élus.

Miss Jeannette Rankin, que l'Etat de Montana, situé au nord-ouest des Etats-Unis, à la frontière du Canada, et qui compte environ 245.000 habitants, a choisie pour le représenter s'était portée comme candidat indépendant, avec un programme où l'on retrouve, à côté de quelques revendications purement politiques, comme la demande de publicité des actes du Congrès, presque tous les desiderata du féminisme en général, soit : le contrôle de l'Etat sur le travail des femmes et des enfants, prohibition de l'alcool, etc.

La nouvelle élue, qui est bachelière de l'université de Montana, a acquis une grande popularité dans cet Etat, dont la population est en majeure partie composée d'ouvriers des mines — mines d'or et d'argent — qui font la richesse de cette contrée. Elle a toujours professé que la femme doit se suffire à elle-même et, prêchant d'exemple, au vu et au su de tous, elle ne dédaigne ni de tirer l'aiguille pour la confection de ses robes, ni même de se mêler aux apprêts culinaires, en lesquels elle est, dit-on, passée maîtresse.

### Préparation des prochains Numéros spéciaux sur divers points du Programme Féministe

Nous faisons appel à la collaboration de nos lecteurs et de nos lectrices pour les prochains numéros où seront développés certains points du programme, que nous avons exposé dans le numéro du 31 octobre.

Nous avons donné le 4 novembre un questionnaire relatif au numéro spécial que nous préparons pour notre campagne en faveur du droit féminin de tutelle. En voici un aujourd'hui concernant l'**Education physique des filles** au sujet de laquelle notre distinguée collaboratrice, Mme J.-F. Raspail a bien voulu accepter la charge de préparer un numéro spécial. Prière d'adresser les réponses à Mme Raspail, 11, rue Joseph-Bara.

— Etes-vous d'avis que les filles ont droit, autant que les garçons, au développement intégral de leur corps.

— Pourriez-vous créer dans votre entourage un mouvement en faveur de l'Education physique chez les filles.

— Quelles sont les réformes considérées comme urgentes par les programmes de gymnastique et les institutrices.

— Les articles 1213 et 1214 du C. C. entraînant la responsabilité du personnel, sont-ils réellement une gêne dans l'enseignement. (Certains le prétendent sans importance).

— Quels amendements souhaiteriez-vous voir introduire dans le projet de loi sur l'organisation de l'enseignement post-scolaire concernant l'Education physique.

— Comment concevez-vous cet enseignement post-scolaire concernant l'Education physique.

— Comment concevez-vous cet enseignement post-scolaire dans l'état actuel du budget. Va-t-on encore demander le concours gracieux du personnel ? Celui-ci le donnera-t-il?

— Dites comment et où, vous voudriez voir installer les jeux en plein air (Paris et grandes villes).

— Souhaitez-vous une réforme du costume féminin ? Que proposez-vous ?

### Propagation du Numéro-Programme

Nous remercions nos lecteurs qui nous ont, dans la dernière semaine, demandé des exemplaires du journal, et particulièrement du numéro-programme (21 octobre n° 394). L'effet de cette propagande commence à se manifester par la venue de nouveaux abonnements. Nous demandons à nos amis, de la continuer. Car si nous souhaitons devenir une force c'est beaucoup, beaucoup d'abonnements nouveaux qu'il nous faut.

**Prix des exemplaires de propagande**

Les exemplaires de propagande, pris par 100 exemplaires au moins, seront comptés à raison de 7 francs les 100 exemplaires.

Pour envoi à domicile, ajouter le montant du port. Cent exemplaires pèsent environ 3 kilogs. Pour les exemplaires sous bande, il sera compté au plus 0 fr. 50 par 100 exemplaires.

## L'Emploi des Convalescents

Parmi les hommes du peuple habitués au travail manuel, et ne sachant guère se créer de distractions intellectuelles, l'oisiveté est un terrible dissolvant — agent presque inévitable de l'alcoolisme Dans les hôpitaux, c'est une plaie réelle pour nos compatriotes, en général, remuants, travailleurs, si peu amateurs du « farniente » des pays chauds que j'ai entendu bien des blessés à peine guéris, dire : « J'aime mieux retourner à la guerre que de continuer à m'embêter comme ça. » En attendant, pour tuer les journées trop longues, ils vont, hélas! au café; à leurs frais ou invités par des gens, aussi stupides que bien intentionnés. Or, parmi ces oisifs forcés, on compte un grand nombre de maçons, menuisiers plombiers, jardiniers, etc., lesquels — je viens de l'expérimenter moi-même — sautent avec joie sur la moindre occasion de travailler qui leur est offerte Quand je dis « travailler », je ne pense pas aux petits ouvrages de macramé ou de vannerie qui, tout en occupant agréablement les malades encore couchés, ne passionnent aucunement les hommes valides; et surtout, ne leur offrent vraiment pas de débouché sérieux. D'autre part, considérant la pénurie d'ouvriers dont souffrent surtout les petites villes de province, je propose qu'à l'avenir, les gens charitables qui s'occupent de la Croix-Rouge, veuillent bien donner ou prêter des outils de travail, soit neufs, soit usagés, qui pourraient d'ailleurs servir à plusieurs hôpitaux. Chaque hôpital afficherait dans son vestibule une petite liste de ses convalescents disponibles avec leur profession en regard; et les personnes du pays qui attendent, par exemple depuis trois mois, le plombier pour arrêter une fuite d'eau dans leur salon, pourraient venir là choisir un ouvrier, dont le temps ne coûte rien, en somme. Je vois à cela trois avantages : la crise de la main-d'œuvre, en partie résolue; les hommes gagnant un peu d'argent, au lieu de coûter à une famille, souvent pauvre; leurs journées, enfin, occupées, avantage immense dont pâtiraient seuls les cabaretiers.

Que de « mêlé-cass » et de vermouths en moins, si le marteau, la scie ou la lampe à souder reprenaient leurs places entre les mains des travailleurs réduits à l'inaction!

Comme la mise en pratique de cette idée ne m'a donné que des résultats satisfaisants, je la soumets à celles des lectrices de *La Française* qui pourraient être occupées dans des administrations d'hôpitaux, espérant qu'elles la propageront en province pour le plus grand bien de tout le monde.

S. DE CALLIAS.

## PROGRAMME DU CONSEIL NATIONAL DES FEMMES FRANÇAISES pour 1916-1917

A la dernière réunion statutaire du Conseil National, les présidentes de section ont exposé le programme des sujets auxquels sera consacré cette année, le travail de chaque section. Voici ce programme :

**SECTION D'ASSISTANCE**
Présidente Mme Weil

1° Contribution à la reconstitution des foyers déjà en cours.

2° Création de Vestiaires avec le concours des municipalités dans les arrondissements de Paris qui en manquent.

3° Orientation pour l'après-guerre des collaboratrices d'œuvres de guerre, vers des œuvres permanentes. En premier lieu étude d'un projet d'organisation d'un parrainage des pupilles de l'Assistance publique, qui utiliserait le dévouement des marraines de soldats ou de prisonniers. L'idée de ce projet émane de « La Française », qui l'a lancée en 1915. Le Conseil National l'adopte et obtiendra, nous n'en doutons pas, les concours officiels indispensables à sa réalisation.

**SECTION D'HYGIÈNE**
Présidente : Mme Alphen-Salvador

1° Lutte contre l'alcoolisme par la propagande verbale et le développement des Foyers du Soldat (la section en a créé 6 à Paris qui sont fréquentés par environ 200 soldats par jour à Montparnasse et 600 à Ivry.) Lorsque viendra prochainement à la Chambre, la discussion de la proposition de loi rapportée par M. Schrameck sur le régime de l'alcool, la section organisera une importante manifestation.

2° Continuation de la lutte contre la tuberculose par la multiplication des stations climatériques d'isolement et des pavillons sanatoria.

3° En concours avec la Section de

...aide aux mères travailleuses par le développement des crèches, garderies, etc.

6° En concours avec la section d'Unité de la Morale, lutte contre les maladies vénériennes par la multiplication des dispensaires, etc.

**SECTION D'EDUCATION**
**Présidente: Mme Kergomard**

1° Campagne contre les nominations de directrices d'institutrices primaires à la direction des écoles maternelles, dont sont victimes les institutrices de ces écoles.

2° Suite de la campagne pour l'unité des programmes dans les lycées et collèges de garçons et de filles.

**SECTION DE LEGISLATION**
**Présidente : Mme Pichon-Landry**

Campagne pour la réforme de la loi, imposant à la femme mariée la nationalité du mari. Maître Suzanne Grinberg, avocate à la Cour d'appel, rapporteur. Cette campagne est en cours dans les conseils nationaux de divers pays alliés et neutres.

**SECTION DU SUFFRAGE**
**Présidente : Mlle Marie Bonnevial**

Reprise du pétitionnement, à la Chambre, et Lettre-pétition aux sénateurs.

**SECTION DU TRAVAIL**
**Présidente : Mme Brunschvicg**

1° Continuation de l'enquête en cours sur les nouvelles conditions du travail féminin en général depuis la guerre.

2° Campagnes pour le relèvement des salaires féminins.

3° Campagne pour la journée de demi-congé en vue de l'adaptation du travail professionnel des femmes et de leurs devoirs dans la famille.

4° Campagne pour l'application de la loi sur le minimum de salaire.

5° Campagne en faveur de l'accession des femmes aux emplois et professions réservés aux hommes, et d'abord aux emplois de commis et de rédacteurs dans les ministères et leurs dépendances, aux fonctions de percepteurs et de notaires.

6° Campagne pour la propagation de l'éducation commerciale des femmes.

7° Etude des travaux parlementaires, relatifs à l'éducation professionnelle et à l'apprentissage, et interventions éventuelles auprès des commissions.

**SECTION D'UNITE DE LA MORALE**
**Présidente : Mme de Witt-Schlumberger**

1° Etude des causes spéciales de la recrudescence de la prostitution, pendant la guerre et leur rapport avec la situation économique des femmes.

2° Lutte contre les maladies vénériennes en concours avec la section d'hygiène, par la propagation des dispensaires, tels que l'Institut prophylactique en a déjà créés.

3° Etude de l'introduction des femmes dans les services de police.

(Nous donnerons un exposé plus explicite du programme de cette section).

⁂

La section de la Paix, présidente Mlle Toussaint, a suspendu son fonctionnement pour la durée des hostilités ; la section Arts, Sciences et Lettres, présidente, Mme Cruppi, n'a point encore publié son programme.

⁂

Les présidentes des branches de province, Mme Schlœsing et de Larivière, pour Marseille ; Alphen-Salvador, pour Tours; Maillard pour Rouen, ont fait d'intéressantes communications, montrant l'importance de l'œuvre du Conseil en province.

Mme Pauline Rebour a fait pour Le Havre une communication analogue.

⁂

**REUNIONS DE TRAVAIL DES SECTIONS**

Chaque section tient tous les mois, une réunion de travail à jour fixe. Toutes les personnes hommes ou femmes, qui croient pouvoir se rendre utiles en quelqu'un des points désignés par le programme ci-dessus ; toutes celles qui veulent seulement s'instruire de ces questions, sont convoquées à ces réunions, à condition :

1° qu'elles fassent partie du Conseil national, soit comme déléguées d'une société, soit comme membres individuels;

2° qu'elles se soient fait spécialement inscrire à la section.

Les délégués au conseil ou membres individuels, peuvent se faire inscrire à toutes les sections.

Adresser les demandes d'adhésions de sociétés à la Secrétaire générale, Mme Avril de Sainte-Croix, 1, avenue Malakoff (Cotisation) annuelle, 20 fr. ; pour les sociétés corporatives ouvrières, 10 fr.).

Adresser les adhésions de membres individuels avec demandes d'inscription aux sections, et le montant de la cotisation (5 francs), à Mme Diéterlen, trésorière du conseil national, 1, avenue Malakoff.

**REUNIONS PUBLIQUES DES SECTIONS**

Chaque section tiendra au courant de cet exercice, une grande réunion publique au Musée social.

La première de ces réunions, organisée par la Section du Travail, aura lieu fin novembre. Elle aura pour sujet : L'entrée des femmes dans les carrières commerciales et pour protagonistes M. Herriot, sénateur, maire de Lyon et Mlle Sanua fondatrice de l'Ecole féminine des Hautes Etudes commerciales.

Nous en donnerons ultérieurement la date et le programme.

## Les Livres

**Les droits des veuves et des orphelins de guerre**, par Mme Suzanne Grinberg, avocate à la Cour d'appel de Paris.

Mme Suzanne Grinberg vient de publier un livre intitulé : **Les droits des veuves et des orphelins de guerre** (éditeur Albin Michel, 22, rue Huyghens).

C'est un ouvrage dont nous devons recommander l'étude à celles que la guerre a frappées et qui sont seules pour défendre leurs droits et ceux de leurs enfants. Elles y trouveront les renseignements juridiques dont elles ont besoin ; elles les y trouveront exposés avec méthode et clarté. Elles sauront de façon précise à quelle porte frapper pour obtenir les pièces nécessaires. Combien de démarches inutiles, combien d'heures perdues leur aura évitées Mme S. Grinberg!

Mais dans le soin qui a présidé au choix des textes et des explications, il y a plus que la volonté d'instruire et de guider, il y a la pitié profonde pour ceux que la guerre a frappés et le désir d'adoucir la peine en facilitant les douloureuses démarches qui suivent la mort d'un mari ou d'un père.

Nous ne pouvons, du reste, mieux dire que Me Henri-Robert qui termine ainsi la préface du livre de Mme Suzanne Grinberg :

« Je félicite Mme Grinberg d'avoir apporté une contribution nouvelle au dévouement du barreau de Paris, en écrivant ce livre clair, précis et documenté, qui rendra les plus grands services à tous ceux, riches ou pauvres, dont le foyer a reçu la visite de la Mort. »

**Pauline Rebour**

## *Pour la Maison Future*

Comme suite à l'article si remarqué de notre distinguée collaboratrice, Alice Berthet, paru dans le dernier numéro de « La Française », sous le titre : L'évolution des cités, nous donnons l'intéressant renseignement que voici :

**EXPOSITION DOCUMENTAIRE D'ARCHITECTURE REGIONALE DANS LES PROVINCES ENVAHIES.**

La Société des Architectes diplômés par le Gouvernement, organise du 8 janvier au 8 février 1917, une exposition d'architecture privée locale des régions dévastées par la guerre. Tandis que des sociétés neutres — et peut-être allemandes — se proposent d'industrialiser la reconstruction des maisons de la ville et de la campagne, dans les départements envahis, la S. A. D. G. veut qu'il soit tenu compte des traditions du passé. Elle se propose donc de réunir les dessins, peintures, gravures, photographies, représentant des modèles choisis de l'architecture traditionnelle et régionale, bref tous les documents propres à renseigner le public intéressé et à lui indiquer à quelles lois obéissait l'architecture d'autrefois.

Cette exposition servira de préambule à un concours de la maison rurale. Les maquettes du concours seront répandues sous forme de cartonnages montés par les enfants des écoles, dans les communes de chaque région, de manière à être expliquées, justifiées par le milieu et la tradition. Elles réalisent, si le but des organisateurs est atteint, ce qu'on peut exiger du milieu de la tradition et aussi des nécessités qu'impose le progrès, trop souvent ignoré dans nos campagnes.

## Chronique des Œuvres & Institutions

**L'AIDE MORALE**

L'Aide Morale donnera des séances dimanche le 19 novembre, à 4 h. 1/2 : au grand amphithéâtre du Conservatoire National des Arts et Métiers, à la salle des fêtes de la mairie du 10e arrondissement et salle des fêtes de la mairie d'Issy-les-Moulineaux.

⁂

**SOCIETE NATIONALE DU FEMINISME FRANÇAIS**

La conférence-concert organisée par Mme Remember, présidente-fondatrice de S. N. F. F. en l'honneur de la Belgique martyre, a eu lieu le 5 novembre, dans la magnifique salle des fêtes de la mairie du 10e arrondissement. Huit cent personnes ont applaudi chaleureusement les beaux discours de MM. Louis Marin député de Nancy, Me Loumaye, avocat à la Cour d'appel de Liége, G. Hubin, député belge, Augis du Comité d'honneur de « France-Belgique », Me Agathe Dyrande, docteur en droit, et de la Présidente, Mme Remember, dont la parole fervente en faveur de la maternité et du féminisme, fut très goûtée par l'assemblée.

La partie artistique a obtenu un véritable succès; l'auditoire a fait un accueil enthousiaste au compositeur belge M. Albert Laurent, dont les œuvres exécutées par d'excellents artistes, témoignent d'un très beau talent, d'une inspiration et d'un charme tout particuliers.

Mme Caristie-Martel, l'artiste bien connue, fondatrice de l'Œuvre France-Belgique a glorifié les noms de Leurs Majestés le Roi et la Reine de Belgique, dans deux sonnets de M. Fabre des Essarts, et de M. Guillot de Saix. Elle fut proclamée à l'unanimité, la Muse de S. Armée de la République.

## Cours & Conférences à suivre

### Au Collège Libre des Sciences Sociales

**LES FEMMES ET LA GUERRE**

**M. Charles Brun**, agrégé de l'Université.

Les femmes pendant la guerre : les vertus civiques. — Les femmes pendant la guerre : l'esprit critique. — Les femmes pendant la guerre : les œuvres d'assistance. — Les femmes pendant la guerre ; les remplaçantes ; besognes nouvelles. — Les femmes après la guerre : sens de l'évolution. — Les femmes après la guerre : le rôle économique des femmes. — Les femmes après la guerre : travail et salaires. — Les femmes, après la guerre ; l'éducation nouvelle. — Les femmes après la guerre : l'amour et le mariage. — Les femmes après la guerre: la maternité.

Ce cours a lieu le jeudi à 5 h. 1/2, 28 rue Serpente, à partir du 16 novembre.

**QUESTIONS FEMININES D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN**

I. — Les femmes dans les œuvres pendant et après la guerre : Mme Jules Siegfried ;

II. — De nouveaux métiers pour les femmes : Mme Louise Cruppi ;

III. — Les femmes dans l'agriculture : Mme Odette Bussard;

IV. — Le travail des femmes dans les usines de guerre : Mme Marcelle Capy;

V. — Les femmes et le commerce : Mlle Sanua;

VI. — Ce qu'une Française peut faire à l'étranger : Mme Le Verrier;

VII. — Le travail des femmes dans les ouvroirs ou ateliers de chômage et ses répercussions sur l'organisation du travail féminin : Mme Julien Koechlin;

VIII. — Les femmes et la littérature : Mlle Valentine Thomson;

IX. — L'action féministe pour l'amélioration des conditions du travail féminin : Mme Léon Brunschvicg.

X. — L'action et la vie intérieure : Mme Louise Compain.

**LA PARTICIPATION DE LA FEMME A L'ACTIVITE AGRICOLE**
**Mlle Louise Zeys**

1° Nécessité du développement de l'activité agricole au même titre que le commerce et l'industrie pendant et après la guerre. — 2° Part que les femmes peuvent être appelées à y prendre. Comment les rendre aptes à ce rôle. — 3° Préparation professionnelle. L'enseignement agricole en France. Ce qu'il était au 19e siècle; ce qu'il est au 20e. — 4e, 5e, 6e : Ce qui a été fait dans cet ordre de choses à l'étranger : Belgique, Suède, Danemark, Russie, Italie, Suisse, Angleterre. Ecoles ménagères, Ecoles normales d'institutrices agricoles Ecoles d'horticulture. — 7e La femme française fermière et chef d'exploitation. — 8e Associations qui peuvent seconder et soutenir l'action féminine. Cercles de fermières. — 9e Comparaison de la situation que nous occupons sur le marché européen avec celle des autres nations. Extension qui peut être donnée. — 10e Rôle des petites industries dans la vie rurale et la reconstitution de la vie familiale.

**LES ORPHELINS DE LA GUERRE**
**Mlle F. L. Gros,**

Archiviste de la Société internationale pour l'étude des questions d'assistance.

I. — Situation des orphelins de la guerre. — II. De la tutelle; tutelle de droit commun ; tutelle nationale. — III. Pensions ; taux et base des pensions ; hiérarchie militaire ou civile. — IV. Assistance; rôle de l'Assistance publique et de la Bienfaisance privée. — V. Le placement familial ; les orphelinats. — VI. Les lois existantes ; le projet du gouvernement ; les propositions de loi d'initiative parlementaire.

Nous donnerons ultérieurement les dates de ces trois dernières séries.

Pour tous renseignements, s'adresser au secrétariat du **Collège libre des Sciences sociales**, 28, rue Serpente (angle de la rue Danton).

### A l'Ecole Pratique de Service Social

Novembre : **LE PREMIER AGE.**

16. La maternité avant la naissance, Dr **Doléris**, médecin des hôpitaux, visite : Refuge-Ouvroir de la rue Jean-Baptiste Dumas.

23. Hygiène : l'ignorance des mères et la mortalité infantile, Dr **Variot**, médecin des hôpitaux, visites : Refuge-Ouvroir Michelet ; Hôpital des Enfants-Assistés.

30. Protection et Assistance : **Mme Veil-Picard**, présidente directrice générale de l'Œuvre de Porchefontaine, visites : Pouponnière de Porchefontaine, fondation Budin.

Décembre : **L'ENFANT.**

7. De 2 à 7 ans : hygiène, maladies.

14. De 7 à 14 ans, Dr **Triboulet**, médecin des hôpitaux, visites : Hôpital Trousseau, Maison des Enfants, Maison des Cheminots.

21. Exercices physiques : cure d'air, vacances, Mme le Dr **Mulon**, visites : Hôpital des Enfants-Malades (Salle de gymnastique, Crèche).

Janvier : **L'ENFANT ET L'ECOLE.**

11. Assistance (publique et privée), M. **Leven**, président de section à la Commission Centrale d'Assistance.

18. La Maternelle, **Mlle Billotey**, directrice de l'Ecole Normale d'institutrices de la Seine, visites : écoles de la rue Balard (école maternelle, école ménagère, écoles primaires).

25. Le Service Social autour de l'Ecole, Mlle **Chauveau**, directrice d'Ecole de la Ville de Paris.

Février :

1er. Ecoles ménagères.

8. La lutte contre l'alcoolisme à l'école, **J. Baudrillard**, inspecteur de l'Enseignement primaire.

15. Les anormaux, **A. Belot**, inspecteur de l'Enseignement primaire, visite : une classe d'arriérés.

22. Les boy-scouts, **H. Ahier.**

Mars : **L'ADOLESCENT.**

1er L'enfance moralement abandonnée ou coupable, **P. Kahn**, avocat à la Cour d'appel, visite : Œuvre Rollet.

8. La jeune ouvrière : apprentissage, placement, **Mlle Savary.**

15. Protection de la jeune fille : relèvement, **Mme Avril de Sainte-Croix**, visite : école ménagère de la rue de Tolbiac.

22. Le jeune ouvrier : apprentissage, placement, **Maurice Alfassa**, visites : école professionnelle Diderot, Classe d'enseignement professionnel de la Ville de Paris.

**LES VICTIMES DE LA GUERRE.**

Les évacués, les sinistrés, les réformés, les veuves et les orphelins, **Charles Gide**, professeur à la Faculté de Droit, visites : Saint-Sulpice, Hôpital américain, Hôpital Canadien, Œuvre des mutilés, quai de la Râpée, Péniches.

Les Mutilés, Dr **Borne**, secrétaire général de la Société de Médecine publique, visites : Maison de la rue des Epinettes (Œuvres Culat), Œuvre des prisonniers, des éclopés, des mutilés au travail.

Les Aveugles, **Emard**, directeur de la Maison des soldats aveugles de Reuilly, visite : Maison des soldats aveugles de la rue de Reuilly.

Les Tuberculeux, Dr **Kuss**, directeur du Sanatorium d'Angicourt, visites : Sanatorium d'Angicourt, Sermaize, Œuvre des Quakers.

Pour les renseignements, s'adresser au Secrétariat de l'Ecole, par écrit ou le lundi, de 4 à 6, 206, boulevard Raspail.

Les conférences ont lieu au Musée social, le jeudi à 5 heures.

## Carrières Féminines

**Offres et demandes d'emploi**

Le bulletin de l'Office départemental de Placement, 50, rue de Rivoli, donne à la date du 12 novembre, les indications suivantes :

Pour les femmes : les employeurs offrent principalement des places de :

Apprentie pour tous métiers, bonne à tout faire, brocheuse, brunisseuse orfèvrerie, cartonnière, confectionneuse pour hommes, dames et garçonnets, couturière à la main domicile et atelier, crocheteuse à domicile, fille de salle pour les hôpitaux, lingère, manœuvre pour travaux d'usine, mécanicienne atelier et domicile, mécanicienne pour enveloppes, mécanicienne pour équipements militaires, mécanicienne pour la fourrure, ouvrière au courant de la bijouterie doublé, ouvrière pour la jaquette et le manteau atelier, ouvrière pour la peinture du jouet, polisseuse, quêteuse pour buffet militaire, reperceuse, soudeuse étain, tricoteuse, vernisseuse sur bois.

Les demandeuses sont particulièrement nombreuses pour les emplois de :

Blanchisseuse, bonne de restaurant, caissière, comptable, couturière à domicile, cuisinière, employée de commerce, femme de chambre, garde-malade, gouvernante journalière en usine, manutentionnaire, modiste, sténo-dactylographe, vendeuse.

Les offreurs et demandeurs d'emploi sont invités à s'adresser :

Pour les industries du vêtement, 38, boulevard de Sébastopol (téléphone Archives 43-44 et 43-45).

Pour les emplois de terrassiers, manœuvres, journaliers, etc., 2 bis, avenue Rapp (téléphone Saxe 74-85).

Pour toutes les autres professions, 50, rue de Rivoli (téléphone Archives 44-86 et 44-87).

## COURRIER DES LECTEURS

**Comtesse de Baillehache** (Paris). — Remerciements bien vifs pour vos réponses et votre propagande.

**Mme Armfeld** (Thiat). — Nous répondrons au plaidoyer que vous voulez bien nous communiquer. Nous avons envoyé le numéro-programme au directeur de **La Bonne Revue** et à Elles. Remerciements.

**Mlle H. Privé.** — Nous avons envoyé le n° 394 aux adresses indiquées. Oui, nous acceptons les timbres postes pour les demandes de numéros. Remerciements.

**Mme Maggia** (Savoie). — J'ai usé aussi de vos renseignements pour un de mes articles de la **Mode Pratique.** Ils sont tous très intéressants et je m'en servirai encore. Merci des nouveaux pour la tutelle très utiles pour notre enquête.

**M. de Chancel** (Bougie). — Pardon de vous répondre si tard et merci de votre offre aimable. Je verrais avec plaisir les brochures dont vous me parlez. Nous avons touché à ce sujet en publiant un extrait d'un livre de Jean Finot **Préjugé et Problème des sexes** et aussi d'après les communications de M. Théodore Reinach à l'Académie. Si le Dr Bascarl réussit à prouver sa thèse d'un parti pris antiféministe, c'est très intéressant pour l'histoire du féminisme.

**M. L. L.** (Paris). — Merci de votre information. Mais serait-il prudent de faire paraître par une telle publicité le jeu de l'Allemagne habile à susciter chez elle les exemples qu'elle voudrait voir imiter ailleurs. Ce sera une conséquence de cette horrible leçon que nous devrons nous défier de tout ce qui viendra de ce pays.

## PETITES ANNONCES

**Dame** habitant joli quartier Neuilly, désirerait chambre meublée à dame seule ou officier.

11 h. à midi. Bussard 23, rue Hôtel de Ville, Neuilly.

**La Maison des Etudiantes**, 76, rue d'Assas, Paris, 6e arr., reçoit des dames et jeunes filles, de passage à Paris, pendant les congés de Noël et de Pâques.

Demander les conditions à la directrice Mlle Bonnet.

**La Française**, 17, rue de l'Annonciation, répondra par l'envoi d'un journal ou d'une carte postale féministe à toute carte militaire illustrée oblitérée d'un secteur.

**Défaut de prononciation** (zézaiement, etc.), rapidement corrigés par Mme Genlis, professeur spécialiste, officier d'Académie, auteur d'ouvrages adoptés par la Ville de Paris, 28, rue Vauquelin, Paris-V. 1017

**ON DEMANDE** appareil 6,5 × 9 ou 9 × 11, jumelle ou bloc-notes, avec très bon objectif. 1014


## Maisons Recommandées

**ALIMENTATION**
**pour Régime Diététique**

**FARINEUX MALTES et DIASTASES**
**pour Malades, Convalescents, Enfants, Vieillards**
**PATES ALIMENTAIRES**
**Maison Bignon-Pariani. — Fondée en 1[illegible]**
**5, rue de l'Arcade, Paris Madeleine**
**Téléph. : 303-04**
**Pâtes alimentaires en tous genres**
**Riz, Semoules, Tapiocas, etc.**
**Conserves alimentaires**
**Colis militaires franco pour le front**
**Livraison dans tout Paris. — Expéditions en Province. — Envoi franco du catalogue sur demande.**

**BIÈRES**
**BIERES PANTA non alcoolisées**
**Bières Spéciale pour Nourrices**
**Bière de Table**
**Bière Fine pour Soirées**
**6, rue Guyot (Paris). — Téléph. : 543-[illegible]**

**HORS-D'ŒUVRE**
**Maison J. PATIN (fondée en 1879), 21, rue des Mathurins (près la rue Tronchet), — Téléph. : Central 47-58.**
**Produits alimentaires pour Soldats et Prisonniers de Guerre**
**Cafés — Thé — Maté**
**Varié de Hors-d'Œuvres**
**Livraisons Paris. — Expéditions Province**



**La gérante : Jane MISME.**

**Imprimerie F. CONTY, 11, rue Molière.**



# ECOLE ROY

**7** Rue Lagrange PARIS (Ve) **7**

**COURS** de 8 h. du matin à 10 h. du soir, — Envoi du Programme **FRANCO**
Inscriptions reçues à toute époque de l'année

**STENOGRAPHIE, DACTYLOGRAPHIE**
**COMPTABILITÉ. COMMERCE, LANGUES**

**Préparation spéciale au Commerce, aux Services officiels des Chambres, aux Examens des Ministères et Administrations, ainsi qu'au Professorat de Sténographie.**
Cours **GRATUITS** et cours rétribués. — Cours par Correspondance
PLACEMENT **GRATUIT** DES ELEVES


FEUILLETON DE « LA FRANÇAISE » (4)

# L'ORIGINE du Mouvement Féministe

PAR

**JEAN PAIN**

(Fin)

Aussi, par le même esprit qui l'a portée à ruiner le particularisme des provinces et des classes, la Révolution pour ne pas compromettre son œuvre, devait tenter de ruiner le particularisme de la femme. La comparaison que nous établissons entre celle-ci et l'ancienne province n'est pas artificielle, car c'est une même cause, l'isolement qui donne à l'une et à l'autre une physionomie similaire. Comme la province du moyen-âge, la femme a peu de besoins ; elle se suffit à elle-même; ses idées sont pauvres, parce qu'elle ne sort pas de chez elle ; elle a la vue courte et est intransigeante sur les principes ; son caractère est rigide et demeure toujours le même. On se trouve dans sa société comme un voyageur dans une petite ville que le grand courant social ne traverse pas, où l'activité est amoindrie, où les mouvements sont lents et monotones, comme si tout était mort. Enfin, de même que la campagne est beaucoup moins affectée des événements de la vie nationale, que les villes et la capitale, la femme se soucie plus des potins de son entourage que de ce qui concourt au développement de la civilisation. Sa condition séculaire est donc un obstacle au mouvement centralisateur des sociétés modernes, de même que la constitution féodale des anciennes provinces était incompatible avec l'existence de la Patrie.

C'est pourquoi, afin de compléter l'œuvre de civilisation, un mouvement devait nécessairement s'organiser pour tenter de faire entrer les deux sexes des éléments solidaires dans la vie sociale, comme la Révolution a donné aux citoyens le sentiment de la dépendance réciproque de leurs intérêts et de leurs fins. La doctrine féministe revendique l'élargissement de l'activité de la femme ; qu'est-ce à dire, sinon qu'elle veut donner à celle-ci la conscience d'appartenir au grand corps de la nation ? Elle prétend la faire jouir des mêmes droits que les hommes, non pas en vertu d'un principe d'égalité qui n'est qu'un pur concept de l'esprit humain, mais pour, abattre les frontières qui font des sexes des étrangers l'un à l'autre, suivant chacun des routes divergentes, et qui les empêchent ainsi de se rencontrer dans une foi et un idéal commun pour le plus grand bien de la patrie. La puissance qui a été capable de renverser à l'intérieur d'un pays les bornes où l'on pouvait lire : « Ici commence le droit écrit et finit le droit coutumier », saura aussi faire de l'homme et de la femme une force « Une et Indivisible ». Comme elle a supprimé les douanes de la féodalité, qui gênaient la circulation et les rapports des citoyens d'une même nation, elle rapprochera les sexes qu'on oblige aujourd'hui à se fuir et établira entre eux un « libre échange » d'idées et de sentiments.

Ainsi c'est au mouvement organisateur de la Révolution française que se rattache le féminisme. On voit par là ce qu'il faut penser de ceux qui prétendent s'opposer à un courant aussi irrésistible, puisque c'est à une loi même de la vie qu'ils s'attaquent. Dans toute l'échelle biologique en effet nous retrouvons la même tendance. La fonction de nutrition consiste à ramener des éléments étrangers et disparates à une unité organique et la fonction de reproduction est une expansion de ce principe d'assimilation, au delà de l'organisme individuel, en vue de l'organisation de l'espèce. Cette force unificatrice, qu'on retrouve dans les sociétés, dépend tellement non du développement d'une idée, qu'on peut très difficilement se la représenter par une idée claire. Il est presque impossible de voir dans un corps organisé autre chose qu'une sorte de statue, c'est-à-dire un tout construit de parties de matières sans rapport les unes avec les autres. L'idée qu'une cellule contient à elle seule les éléments constitutifs du tout et que les révolutions d'un organe affectent également tous les autres, répugne à la raison comme si c'était une violation du principe d'identité; pourtant nous assistons dans le monde biologique comme dans le monde social au passage progressif de cette union artificielle ou par simple juxtaposition, à l'assimilation naturelle fondée sur une libre circulation entre les unités organiques. Au plus bas degré de la série animale on rencontre des êtres composés d'anneaux qui participent si peu à la vie de l'ensemble, qu'on peut les détacher sans qu'aucun trouble ne se produise de côté ni d'autre. Dans les sociétés inférieures également il s'est formé souvent de vastes empires, mais sans force et sans conscience, parce qu'ils ne comprenaient que des groupements hétérogènes unis arbitrairement par la contrainte. Au contraire c'est la libre volonté des individus qui a constitué la nation française au moment de la Révolution; ceux-ci ne sauraient donc être considérés comme de simples rouages de machine, qui n'ont de rapport les uns avec les autres, que parce qu'ils concourent mécaniquement à une fin déterminée, imposée par une autorité despotique. Or, la condition séculaire de la femme la rend justement semblable à la meule inconsciente qui tourne sans comprendre. Dans la vie artificielle qu'on lui a assignée elle ne sent pas l'unité d'inspiration qui anime le fonctionnement du grand corps auquel elle appartient ; car le foyer est un sanctuaire trop fermé pour que les bruits du dehors parviennent à en franchir le seuil autrement que pour mourir ; aussi c'est à peine si avec cette organisation, les événements de la vie sociale peuvent avoir leur répercussion en elle. Enfin son rôle n'est pas conforme à ses capacités, signe d'une assimilation naturelle, il n'est fondé que sur le sexe, c'est-à-dire sur un privilège ou un préjudice de naissance, qui n'est autre qu'une de ces divisions rigides qui ne sait rendre les individus complémentaires qu'en les séparant, comme autant de pièces démontables. La conception séculaire de la femme « différente de l'homme », ainsi que celle d'une famille composée de membres distincts les uns des autres, nés chacun pour un « rôle spécial », et travaillant chacun de leur côté, se rapportent directement à cette coopération par juxtaposition de parties, analogue à celle qu'on rencontre chez ces êtres inférieurs, comme les vers de terre, dont chaque segment vit de sa vie propre et ne collabore aux fonctions de l'organisme qu'au moyen d'attaches artificielles.

C'est pour cette raison, que le féminisme n'a pas pu se développer chez les peuples qui n'ont pas encore dépassé ce stade de l'organisation artificielle ou par contrainte : il n'existe pour ainsi dire pas en Autriche-Hongrie, parce que ce pays ne comprend que des états juxtaposés et sans unité, auxquels manque un mouvement organisateur, capable de donner à la femme le sentiment de sa solidarité avec l'autre sexe dans la vie sociale. Il est peu développé également en Allemagne ; et l'explication qu'on en donne nous paraît bien peu satisfaisante. M. F. Buisson par exemple l'attribue à un esprit trop pratique et trop peu porté aux idées humanitaires ; mais outre que nous ne voyons pas en quoi la question féminine est détachée de la vie pratique, nous ne comprendrions plus comment les Etats-Unis, peuple pratique par excellence, se trouve être celui où le féminisme a fait le plus de progrès. L'Allemagne s'est montrée réfractaire à ce mouvement, parce que son unité politique date d'hier et que son organisation administrative, soumet encore les diverses parties de l'Empire à des différences de régime, telles que les unes relèvent de la juridiction d'un royaume, d'autres de celle d'un duché, tandis que d'autres sont constituées en villes libres. L'union des Allemands d'ailleurs a été faite en dehors de leur propre assentiment, par la volonté de quelques hommes; aussi certaines provinces sont presque restées dissidentes. Enfin la politique d'annexion de ce peuple prouve qu'il en est encore au stade du développement par agglomération de parties et qu'il ne lui répugne pas de s'intégrer des populations dont les tendances sont totalement étrangères aux siennes. Avec une telle incompréhension de la façon dont s'organise la vie, il est naturel que la femme se considère encore dans la famille comme un rouage de machine.

Aux Etats-Unis au contraire, le féminisme a prospéré, parce que ce peuple a eu assez conscience de lui-même pour avoir pu, même avant la Révolution et de sa propre volonté, conquérir son indépendance ; d'autre part la doctrine de Monroë montre combien il a le sentiment de son unité et combien est grande sa puissance de résister à tout empiétement de l'étranger. Et nous en dirons autant de tous les peuples jeunes. On explique l'expansion du féminisme chez eux, par l'absence de la tradition, mais qu'est-ce que cela signifie, sinon qu'ils ont le pouvoir de s'organiser librement et naturellement, sans la contrainte que laissent après eux plusieurs siècles d'arbitraire?

Ainsi le féminisme doit son développement à une loi tout à fait supérieure aux idées et aux sentiments de l'individu. Celui-ci, livré à lui-même, se résigne à sa destinée. Ce qui a déterminé le mouvement socialiste par exemple ce n'est pas simplement la souffrance des ouvriers, — car à elle seule elle ne peut que les porter à réclamer quelque adoucissement à leur condition —, c'est qu'ils se jugent exploités par la société. Or, l'exploitation est justement le contraire de l'organisation naturelle : elle est anti-unitaire, parce qu'elle désunit les classes en les faisant ennemies les unes des autres, au lieu de les rendre solidaires, toute doctrine viable exprime de la sorte, quelque tendance fondamentale du développement de la vie. C'est cela seul qui fait sa force et sa valeur. Si elle reflétait purement et simplement un sentiment ou une idée, elle s'évanouirait vite dans une vague indétermination, et loin d'arriver à se constituer elle mènerait à une multitude de vues partielles comme sont particulières les affections de la conscience qui l'auraient produite. De même que les religions n'expriment pas le sentiment individuel de l'amour de Dieu et parviennent à subsister malgré les aberrations auxquelles elles aboutissent dans certains cultes primitifs, parce qu'elles symbolisent une force réelle qui domine l'ensemble de l'évolution sociale ; ainsi une doctrine comme le féminisme, par le fait même qu'elle a pu durer, en dépit des utopies qui l'ont ridiculisée à une époque héroïque encore récente, atteste que dans ses erreurs, aussi bien que dans ses vérités, elle tient d'une façon irréductible à une loi de la nature.

Mais de ce que le féminisme doit réaliser ses aspirations en dehors de toute raison d'ordre sentimental ou idéologique, parce qu'il est une puissance, et non une pure conception de l'esprit humain, ne concluons pas qu'il soit inutile de défendre au nom des idées et des sentiments qui sont la base de notre système de morale, ce qui porterait à considérer toute propagande comme stérile ; car à ces points de vue de la conscience ne créent pas les lois de l'évolution, en tant qu'ils nous en donnent une certaine représentation, ils deviennent pour nous conduite un guide précieux, qui nous permet de tirer parti des forces de la vie. Si l'on parvenait au nom d'un principe, quel qu'il soit, à donner dès aujourd'hui aux deux sexes, la conscience que la femme a à remplir un rôle dans la société politique, et qu'il est aussi vain de vouloir s'y opposer que de refuser de se conformer aux lois de la pesanteur, on prévenant ainsi l'échec et les troubles qui résultent d'une résistance condamnée d'avance, on rendrait à la société, comme nous le disions, le même service qu'une mère rend à l'individu qui s'écarte d'une saine conception de la vie.

Jean Pain.


DEUXIÈME ANNÉE. — N

**ABONNEMENTS**

FRANCE. . . . Un an. 6 f
ETRANGER . . . - 8 f

**LE NUMÉRO :**

FRANCE. . . . . 10 centim
ETRANGER . . . . 15 —

Aux Bureaux du Journal et par la poste

**TÉLÉPHONE : PASSY 46-11**

**ANNONCES**
**aux Bureaux du Journal**


# Le

**Le secrétariat n'est ouvert que mercredi, vendredi, de 3 à 5 he**

**La directrice reçoit le vendr midi de 3 à 5 heures.**

# La France

***Réponse***

L'illustre romancier anglais Zangwill a publié récemment ele dont la *Grande Revue* a d traduction.

Cet article contient des aperç ques sur l'action féminine pe guerre chez les nations belli d'après une enquête du journa mes. Après avoir reconnu la p l'Allemagne spontanément, l'A re franchement ont faite à la dans l'œuvre nationale, M. arrivé à la France a inscrit en ses observations le titre que nou nons pour cet article.

Rien ou presque, selon lui, n changé chez nous dans la « que la femme ».

« Le petit jeu de « cherchez la dit-il, a si longtemps troublé française que la France ne peut n la trouver cette femme aussi vite temagne elle-même. »

Nous devons reconnaître que marques qui suivent ne sont p changement. L'auteur relève tance première de nos admini publiques et privées à rempli début de la guerre les homm bilisés par des femmes. Quand décida :

« Ce ne fut, principalement, d comme une affaire de famille. L les sœurs, les filles, les femmes, p place vacante, moins comme fem comme parentes. Le Métropolita l'exemple — qui fut bien vite su invitant les femmes de la famille per la place de leurs hommes et garder chaude jusqu'à leur retou lorsque, hélas! ils ne doivent pa le principe reste reconnu. Le G ment a choisi les parentes des sol bés pour travailler dans les établ d'arrière de l'armée française. E philanthropie, pas plus que dan trie, la femme ne s'est affirmé d'un sexe indépendant avec des tions séparées. Ainsi en France, n'occupe pas encore à proprem sa place « à elle ». Néanmoins beaucoup d'hommes ne reviendro à leurs postes, une partie de c travail n'aura inévitablement p le remplacement à la fin de la n'est pas en évitant ainsi le pr travail des femmes que la Franc inconvénient. »

L'auteur s'en prend ensuite mes des hautes classes dont s « La charité de guerre si ad développée qu'elle soit ne s'e moins dans les vieilles cliques et groupes sociaux et est conduite même mécanisme catholique. La bien élevée n'a pas plus été libre sir sa propre « bonne œuvre » comme à une nonne laïque, on donné beaucoup. Mais la mondain abandonné sa frivolité, pas plu guerre — après la première pani dépit des voiles de crêpe flottan — n'a réussi à gâter l'apparei Parisienne.

Voilà bien le amis ! Car enfi glais sont nos amis maintena et plus: nos alliés, et ils se trou double titre intéressés à not renommée, les amis et alliés d lement solidaires de la réput uns des autres. Or, voilà ce nous fait en Angleterre aux monde entier fixés sur nous. de plus la femme française calomniée au dehors.

Notez que les intentions de will sont bonnes; et s'il parle a vraiment qu'il nous aime nous, mes, et nous, les Français. « bien châtie bien. » On sent guidé uniquement par la peur le grand règlement en cour « question de la femme » la F reste encore en arrière, et, irréparablement pour son avenir

Il n'a pas tout à fait tort; et qu'il énumère et sur lesquels sont justes, on ne saurait le n il n'a pas raison de tirer des ions générales d'observations mitées.

Oui, la France encore ligot routine ne s'est décidée que le reconnaître qu'elle ne pouvai passer du concours des femm œuvre nationale; oui elle n' voulu pour « remplaçantes » paravites des manquants mo ou hâtes ! définitifs; oui, les ces est gardé et non seulement